

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 2 octobre 2026

Date de la convocation du Comité syndical: 24 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 56
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à treize heures quarante-cinq, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Pascale BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mme Pascale BRIAND, M. Christophe BITAUDEAU, Bruno CLAVIER, Cyril FAVREAU, Pascal GENTIL, Bruno GRIS, Jacques MALHOMME de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Angelina BADEAU, Annie BRIEND, Séverine GAYAUD, Dorothée PACAUD Jocelyne PHILODEAU, Anne Françoise QUELLEUX, M. Raymond CHARBONNIER, Jean Michel EMPROU, Thierry GUCHET, Jean Pierre MAILLARD de la Communauté de Communs de Sud Estuaire, Mmes Laurence DELAUAUD, Manuella PELLETIER SORIN, Camille VAN ELSSEN, M. Philippe BELLANGER, Nicolas DRONET, Thierry GRASSINEAU, Jean-Luc GUIHAL de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, M. Johann BOBLIN, Michel COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Guillaume HUCHET de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

Etaient excusés : Mme Nadège PLACE, M. Yves BLANCHARD, Claude CAUDAL, M. Xavier LEPROUST, Jacky DROUET, Maxime LEROUX RONDINEAU, Hubert TREGOU (**pouvoir à Mme P. BRIAND**) de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, M. Roch CHERAUD (**pouvoir à M. T. GUCHET**) de la Communauté de Communs de Sud Estuaire, M. Jean Marie BRUNETEAU, M. Christian GAUTHIER de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, M. Fabrice CHAMARD (**pouvoir à Bernard COUDRIAU**) M. Laurent COCHARD, M. Cédric PETITEAU, Mme Karine PAVIZA (**pouvoir à M. J. BOBLIN**) de la Communauté de Commune de Grand-Lieu.

□ □ □ □

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU DISPOSITIF LEADER DU PAYS DE RETZ – année 2026

Le PETR en tant que structure porteuse du groupe d'action locale (GAL) Pays de Retz, a pour mission la coordination, l'animation et la gestion administrative et financière du dispositif LEADER sur son territoire. Il consacre 1.5 ETP à la gestion du programme LEADER. Les frais liés à l'animation sont pris en charge à 80% par les fonds européens, le montant correspondant étant prélevé sur l'enveloppe globale dédiée au dispositif. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Animation des organes de gouvernance,
- Conception et mise en œuvre d'un plan de communication sur le dispositif,
- Accompagnement des porteurs de projets,
- Suivi administratif et financier du programme,
- Mise en place d'outils de gestion,
- Veille réglementaire et vie du réseau.

Pour l'année 2026 1.5 ETP ont pu être consacré à l'animation du programme 2023-2027. Compte tenu des effectifs consacrés par le PETR sur la période 23-27 et du calcul des frais salariaux via la méthode du barème standard de coût unitaire (BSCU) en vigueur, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit pour 2026 :

Plan de financement LEADER indicatif (avant instruction réglementaire)			
Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Remboursement des frais de personnel dans le cadre de la mise à disposition de deux agents du PETR :		Union Européenne – FEADER (LEADER) :	72 997.75 €
Vincent LE DALL :	56 851.83 €	Autofinancement PETR Pays de Retz :	18 249.44 €
Hugues Baudry :	28 425.92 €		
Frais de structure (taux forfaitaire de 7%) :	5 969.44 €		
TOTAL	91 247.19 €	TOTAL	91 247.19 €

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré, Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,
- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région des Pays-de-la-Loire, et à signer toute pièce relative à ce dossier.
- **S'ENGAGE** en cas de subventions inférieures au montant prévisionnel, à prendre en charge par l'autofinancement du PETR du Pays de Retz les écarts de recettes perçues.

La Présidente,
Pascale BRIAND

